

Avril 2025 N°66

CPS *info*

Département de la santé et de l'action sociale | Direction générale de la cohésion sociale
Bâtiment administratif de la Pontaise | Av. des Casernes 2 | 1014 Lausanne

www.vd.ch/cps

SOMMAIRE

Le CPS s'est réuni le 13 mars 2025 pour sa première séance de l'année. Celle-ci avait comme point fort la validation des principes de la réorganisation des régions d'action sociale. Par ailleurs, le Conseil a été informé sur les suites données à deux projets pilotes du programme « Vaud pour vous ». Il a également pris connaissances de la situation critique dans lequel se trouvait le Hublot, abri d'urgence à Vevey.

Sommaire	1
Agenda	1
Gouvernance globale des régions et organisation territoriale	2
Programme « Vaud pour vous »	3
Organismes en milieu ouvert	4
Distribution	5
Le Conseil	5
Contact	5

AGENDA

Dernière séance du CPS

13 mars 2025

Prochaine séance du CPS

13 juin 2025

Tous les CPS*info* se trouvent sur www.vd.ch/cps-info

GOVERNANCE GLOBALE DES REGIONS ET ORGANISATION TERRITORIALE

Nouvelle gouvernance des régions d'action sociale (RAS)

Les principes proposés par le Groupe de travail technique-Participation à la cohésion sociale (GTT-PCS) pour réorganiser les RAS ont été acceptés et le mandat du GTT PCS a été étendu pour mener la suite des travaux et rédiger le projet législatif de la réforme des RAS. En outre, le GTT-PCS constituera des groupes de travail Régions d'action sociale–Direction générale de la cohésion sociale (RAS-DGCS) pour construire le nouveau financement et préparer la transition vers la nouvelle gouvernance.

Les nouvelles compétences du CPS ont été intégrées dans la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) lors de la dernière révision de loi datant de 2020. Dans ce cadre, le CPS a été désigné comme instance de consultation, entre autres, de la gouvernance globale des régions d'action sociale (RAS) et de l'organisation territoriale de ces dernières.

En 2022, le protocole d'accord Canton/communes a posé le principe suivant supplémentaire : « L'Etat s'engage (...) à ce que les compétences du Conseil de Politique Sociale (CPS) soient étendues au pilotage stratégique de l'organisation territoriale pour que les Communes, qui pilotent actuellement les régions d'action sociale, restent impliquées dans la gouvernance globale du dispositif, le développement des prestations ainsi que l'organisation territoriale. A ces fins, le CPS nommera un organe délégataire dont il fixera la mission et où chaque région sera représentée ». Il est aujourd'hui communément admis que la gouvernance actuelle des RAS pose un certain nombre de problèmes en termes de répartition des responsabilités entre le canton, les RAS et les communes nécessitant de repenser la gouvernance des RAS. A cette fin, le CPS a mandaté début 2024 le GTT-PCS pour mener les travaux préparatoires à l'élaboration d'une nouvelle gouvernance des RAS. Ces travaux devaient être menés conjointement par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et les RAS et traiter d'une nouvelle organisation structurelle des régions s'agissant de la répartition des responsabilités et des processus décisionnels.

La première phase concernant la définition de la nouvelle gouvernance RAS s'est terminée en mars 2025 et le CPS a été appelé à valider ces travaux ainsi que la proposition de la suite qui va leur être donnée. Il a ainsi pris connaissance des propositions du GTT-PCS quant aux grands principes relatifs à la future structure des régions et au pilotage du dispositif cantonal, à la place des représentant-es politiques du niveau communal, ainsi que quelques principes relatifs au financement et aux ressources humaines.

Sous réserve de l'adoption de ces principes par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, l'application de la politique d'action sociale sera confiée à des nouveaux établissements autonomes de droit public appelés Établissements régionaux d'action sociale (ERAS), dont la forme juridique sera l'établissement autonome de droit public. Les nouvelles structures poursuivront les missions actuellement confiées aux RAS en application du cadre légal existant (notamment LASV, LPCFam et RAAS). Les missions actuelles des ARAS seront donc transférées à l'avenir à ces nouveaux établissements, qui reprendront l'entier du personnel des associations de communes qui conserveront leurs salaires.

Chaque établissement sera doté d'un Conseil d'Établissement composé de 7 à 9 membres, dont une majorité d'élues municipales ou d'élus municipaux en charge des affaires sociales, ainsi que du directeur ou de la directrice avec voix consultative. Le Conseil d'Établissement assumera la responsabilité de l'Établissement et garantira sa bonne gestion. Il définira, avec la direction opérationnelle, la stratégie de développement et de mise en œuvre des orientations cantonales et des projets locaux, en collaboration avec les Communes et d'autres partenaires régionaux. Par ailleurs, les président-es se réunissent au sein d'une Assemblée des présidences ERAS. D'un point de vue financier, la réforme sera neutre pour les communes puisque le canton



assure aujourd'hui déjà l'entier du financement des RAS pour les tâches cantonales (CSR et agences d'assurances sociales notamment).

Ce changement de structure vise à améliorer le pilotage de la politique sociale cantonale en instaurant une organisation clarifiée en termes de responsabilité et de rôles du canton et des régions ; il permettra notamment de renforcer la collaboration entre la Direction générale de la cohésion sociale et les régions, de renforcer l'engagement des régions et de favoriser leur implication dans le développement de la politique d'action sociale. Dorénavant, la mise en œuvre de la politique sociale cantonale sera pilotée par une nouvelle instance commune réunissant le Canton et les régions.

Pour la prochaine étape, il s'agira dans les mois à venir, de rédiger un projet législatif visant à ancrer dans la loi le fonctionnement de la nouvelle structure. Ce projet sera soumis au Conseil de politique sociale en automne 2025, puis au Conseil d'État et au Grand Conseil. La transition vers la nouvelle structure n'interviendra que lorsque la nouvelle loi aura été votée par le Grand Conseil, dans le courant de l'année 2026.

PROGRAMME « VAUD POUR VOUS »

Informations du comité concernant les décisions prises au sujet de la poursuite des projets arrivés à échéance

Dans le cadre de ses compétences en matière de gouvernance globale des régions et du développement de leurs prestations et de leur organisation territoriale, le CPS assume un rôle de pilotage du programme « Vaud pour vous ». Il a pris acte de deux décisions prises par le comité « Vaud pour vous » au sujet de projets arrivés à terme.

Le comité constitué par des représentant-e-s de la DGCS, des ARAS et des associations a informé les membres du CPS de la suite donnée à deux projets financés dans le cadre de l'appel à projets. N'ayant pas de compétences décisionnelles à ce sujet, le CPS a simplement pris acte des décisions. Ainsi, le comité a refusé la demande de rallonge déposée par les porteurs du projet « Thé à l'info » d'Unisanté faute de fréquentation suffisante et d'un public trop peu diversifié. Ce projet proposait des permanences sociales hebdomadaires au sein du Centre de santé Blécherette dans le quartier des Plaines du Loup, offrant un appui personnalisé (informations, conseils, orientation, aide administrative), une permanence pour les professionnels du réseau médico-social et un chat en ligne pour les bénéficiaires.

En revanche, le comité a prolongé la phase pilote du projet « Clic Ensemble » de l'ARASPE et de l'ARASOL. Ce projet propose des ateliers numériques gratuits, animés par des coordinatrices et des bénévoles, dans des restaurants de l'Ouest lausannois et du Gros-de-Vaud. Ils visent à aider toute personne rencontrant des difficultés avec les outils informatiques, notamment pour effectuer des démarches administratives ou commerciales. On peut souligner le bilan positif de ce projet ayant déjà proposé plus de 60 sessions bénéficiant à 340 participants et participantes (chiffres arrêtés à fin octobre 2024). Le comité a également été sensible aux efforts fournis pour répondre aux objectifs de la première prolongation, à savoir toucher des publics autres que les seniors. Par sa décision, le comité souhaite que les porteurs de projet poursuivent leurs efforts de diversification du public touché et atteignent encore davantage les populations en situation de non-recours.

Le CPS sera sollicité en 2026 pour valider la suite qu'il souhaitera donner au projet « Clic Ensemble » ainsi qu'à d'autres projets arrivant à terme. A noter que le programme « Vaud pour vous » est entièrement à la charge du Canton et non soumis à la PCS.



ORGANISMES EN MILIEU OUVERT

Information sur la situation au Hublot à Vevey

Le CPS a pris acte de la situation critique du Hublot, abri d'urgence à Vevey, et a esquissé d'éventuelles pistes de solution.

Le Hublot a dû déménager en février 25 dans l'ouvrage de protection civile « Panorama » suite à la fermeture des anciens locaux proposés par Nestlé en mars 24. La DGCS a donc informé le CPS de l'absence de solution pérenne après le 10 mai 2025 lorsque l'abri PC fermera ses portes.

Si une absence de solution devait se confirmer au deuxième semestre 2025, les personnes sans abri de la Riviera risqueraient de ne pas avoir de lieu pour passer les nuits froides en hiver 25-26. Or, les risques sociaux liés à cette situation peuvent être dramatiques. Les membres du CPS ont également abordé la conséquence possible sous forme de transfert des demandes sur d'autres régions du canton, en particulier Lausanne. Des pistes de solutions ont été esquissées et seront approfondies par la DGCS.

DISTRIBUTION

- Conseil d'État (par sa présidente) et Chancellerie ;
- Conseil des régions RAS (par sa présidente), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région ;
- Députées et députés au Grand Conseil ;
- Services concernés : DGCS, DGS, SG-DSAS, DGEM, DGNSI, StatVaud, DGAIC ;
- Secrétariats généraux des départements concernés : DEF, DITS, DJES, DCIRH, DFA, DEIEP, DSAS ;
- Préfètes et préfets ;
- Contrôle cantonal des finances ;
- Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés.

LE CONSEIL

Présidence

Laurent Wehrli, conseiller national

Vice-présidence

Christine Chevalley, présidente du Conseil des régions d'action sociale (CdRAS)

Représentant-e-s des ARAS et communes

Emilie Moeschler, directrice service social Lausanne

Valérie Induni, présidente ARAS Morges-Aubonne-Cossonay

Chantal Weidmann Yenny, présidente de l'UCV

Jean-François Clément, membre du comité de l'UCV

Alain Jaccard, président de l'AdCV (dès le 13.03.25)

Représentant-e-s de l'État

Isabelle Moret, cheffe du DEIEP

Vassilis Venizelos, chef du DJES

Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS

Secrétariat exécutif

Caroline Knupfer, adjointe à la politique sociale et à la formation, DGCS

CONTACT

Téléphone : 021 316 50 20

E-Mail : caroline.knupfer@vd.ch

www.vd.ch/cps